



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

Demandes et recommandations à l'intention du gouvernement du Québec en vue du budget 2021-2022

Le 14 décembre 2020

Table des matières

1. PRINCIPALES DEMANDES BUDGÉTAIRES EN LIEN AVEC LA CRISE DE LA COVID-19	3
A) FINANCES PUBLIQUES.....	3
B) AIDE AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19 ET CONDITIONS POUR FAVORISER LEUR REDÉMARRAGE	7
C) MAIN-D'ŒUVRE, FORMATION ET IMMIGRATION.....	14
D) CONDITIONS POUR ATTÉNUER LES IMPACTS ET FAVORISER LA RELANCE	19
2. MESURES SECTORIELLES À CONSIDÉRER	25
FINANCES	25
MAIN-D'ŒUVRE, FORMATION ET IMMIGRATION.....	26
ENTREPRENEURIAT ET ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES	27
INVESTISSEMENT ET INNOVATION.....	28
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	29
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	30
SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE.....	33

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques du Québec et des régions. Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la FCCQ représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, nous défendons les intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Chaque année, la FCCQ participe aux consultations prébudgétaires, en prévision du budget du ministre des Finances du Québec. Pour cette édition 2021-2022, le contexte de la crise nous pousse à présenter des mesures liées à la situation actuelle afin de favoriser une relance de secteurs économiques importants.

1. PRINCIPALES DEMANDES BUDGÉTAIRES EN LIEN AVEC LA CRISE DE LA COVID-19

A) FINANCES PUBLIQUES

En mars 2020, au moment de déposer son Plan budgétaire 2020-2021, le Québec s'est trouvé en surplus budgétaire et la santé des finances publiques de l'État québécois se trouvait alors dans une position fort enviable par rapport à d'autres gouvernements. Au même moment, la crise de la COVID-19 a commencé à sévir pour devenir ensuite une pandémie mondiale, à laquelle le Québec n'a pas échappé. Les conséquences sur la santé publique ont été dramatiques et les ordres de gouvernement ont dû prendre les mesures nécessaires pour restreindre l'évolution du virus. Celles-ci ont également amené des impacts considérables sur bons nombres de secteurs économiques, qui ont dû diminuer, voire cesser leurs opérations sur une période importante de temps. Cela a entraîné des mises à pied, des baisses de revenus drastiques pour les entreprises et ainsi, un manque de revenus autonomes pour le gouvernement.

La FCCQ a salué globalement les engagements financiers du précédent budget 2020-2021, en matière de transition énergétique, d'infrastructures ainsi que dans les différents secteurs permettant la croissance économique des régions. En période de reprise économique, c'est encore plus important de maintenir ces mêmes engagements financiers qui demeurent nécessaires et qui permettent à plusieurs secteurs économiques de retrouver leur élan le plus rapidement possible.

Retour à l'équilibre budgétaire

La FCCQ a toujours défendu la rigueur budgétaire des gouvernements, l'élimination des déficits et la réduction de la dette. Et nous croyons que le recours aux déficits doit rester un outil réservé à des situations exceptionnelles, comme celle que nous traversons présentement amenée par la COVID-19. La crise actuelle a d'ailleurs montré la justesse de notre position : le gouvernement du Québec, grâce à sa gestion serrée antérieure résiste mieux aux chocs de la pandémie, notamment sur le plan des finances publiques. En ce sens, la FCCQ appuie la gestion des dernières années des finances publiques par le gouvernement du Québec.

Puisqu'à l'occasion des dernières consultations prébudgétaires, le ministre des Finances avait lancé la question à savoir ce que l'on souhaitait faire avec le Fonds des générations et affirme présentement réfléchir à une révision de la Loi sur l'équilibre budgétaire, voici les positions de la Fédération au cours des prochains paragraphes.

D'abord, concernant l'équilibre budgétaire, le Québec devrait maintenir sa proportion dette brute / PIB au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE. Les projections budgétaires en mars 2020 pour les années à venir ne sont évidemment plus d'actualité, étant donné l'impact à la hausse de la crise sur les dépenses publiques et la baisse marquée des revenus autonomes engrangés en temps normal par l'État québécois. Il y a bien évidemment les dépenses encore plus élevées en matière de santé publique, mais aussi parmi les nombreuses dépenses publiques, entre autres l'aide de l'État aux entreprises. Ce niveau d'interventionnisme étatique est primordial pour retrouver l'élan de croissance qui était bien présent en 2019.

Au sein des objectifs inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, celle-ci exige que pour l'année financière 2025-2026, la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB du Québec et que la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB. Au cours des derniers mois, le ratio dette brute / PIB du Québec est passé de 43,3 % à 50,5% 2020-21. Considérant l'ampleur des dépenses publiques et l'absence de revenus autonomes sur une période relativement substantielle, il est réaliste de croire que 50% représenterait ainsi la nouvelle référence à observer sur les prochaines années. Il sera important de viser un ratio dette brute / PIB sur une trajectoire soutenable par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, et de poser des gestes pour retrouver l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible, sans compromettre la croissance économique du Québec et de ses entreprises.

La FCCQ a affirmé à plusieurs reprises par le passé que lorsque l'économie performe, les gouvernements devraient être en mesure de rencontrer l'équilibre budgétaire, et travailler à faire des versements au remboursement de la dette pour qu'au moment où il y a une crise de l'ampleur actuelle, le gouvernement puisse avoir les coudées franches et les marges de manœuvre pour intervenir dans l'économie. Le gouvernement avait d'ailleurs dégagé 10 G\$ au remboursement de la dette dans les deux dernières années. Le gouvernement doit ainsi trouver l'équilibre pour intervenir dans l'économie,

venir en aide aux entreprises et aux secteurs économiques qui permettront à l'État québécois de redémarrer.

Le gouvernement a pris la bonne décision, en ne haussant pas les impôts et les taxes dans ce contexte, pour donner toutes les conditions gagnantes à l'attrait des investissements privés et au retour du niveau de confiance des consommateurs.

À l'occasion de sa Mise à jour économique déposée le 12 novembre 2020, le gouvernement du Québec a présenté une projection de déficit pour 2020-2021 de 15 G\$, et des projections de déficits structurels de 8,3 G\$ et de 7 G\$ pour les deux années suivantes.

- **Ne pas hausser la fiscalité des entreprises, afin de leur offrir toutes les conditions nécessaires pour les aider à se remettre des conséquences de la dernière année, sur leurs activités.**
- **Maintenir le niveau d'interventionnisme public nécessaire pour accompagner les secteurs les plus en difficulté présentement et qui mettront plus de temps à redémarrer leurs opérations à la normale, en privilégiant l'aide directe, afin d'éviter un surendettement et afin que ces secteurs économiques puissent retrouver leur élan pré-COVID-19.**
- **Viser un ratio dette brute / PIB sur une trajectoire soutenable par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.**

Gestion du Fonds des générations

Toujours à l'occasion de la récente Mise à jour économique, le gouvernement a mentionné qu'il « examinera la nécessité de revoir la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour l'année 2025-2026. » Les versements au Fonds des générations devraient s'élever à 2,7 G\$ en 2020-2021 et devraient atteindre 3,2 G\$ en 2022-2023, selon les projections de l'automne 2020.

Pour la FCCQ, il s'agit d'une formule saine et responsable en matière de gestion des finances publiques, pour les prochaines générations. Elle souhaite que le gouvernement maintienne les versements autant que possible, et qu'il puisse également tirer avantage des versements au Fonds avec une vision à long terme et une prévisibilité de son utilisation, afin de cristalliser les gains générés lorsque les conditions de marché sont avantageuses.

Plutôt que de retirer des sommes arbitrairement du Fonds des générations, le gouvernement devrait élaborer un mécanisme inspiré de ce qui existe dans le monde de la gestion financière. Le rééquilibrage (rebalancing), à savoir encaisser une partie des gains lorsque les marchés sont favorables et accumuler des sommes lors des cycles baissiers afin de profiter de meilleures opportunités d'investissement, serait

un point de départ intéressant. Ainsi le gouvernement pourrait établir un système de retraits et de versements à la dette basé sur l'écart entre la valeur comptable du Fonds et sa valeur marchande (qui inclut les rendements).

À pareille date l'année dernière, on pouvait affirmer que les versements au Fonds des générations en 2024 auraient atteints 20,9 G\$ valeur comptable. Avant la crise de la COVID-19, les projections de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) quant à la valeur comptable du Fonds, pouvaient atteindre plus de 100 G\$ en 2035-36. De 2006 à 2018, son rendement annualisé a été de 5,5 % sur 12 ans, et ce, malgré une chute de 22,4 % en 2008. Puisque le Fonds continue de générer des rendements intéressants pour s'attaquer au poids des déficits, nous croyons qu'il s'agit d'un véhicule à maintenir afin de poursuivre les principes de saine gestion des finances publiques, et ce, pour les générations à venir.

Tableau 1 : **Projection des versements et de la valeur comptable du Fonds des générations**
(en millions)

	2018- 2019	2019- 2020p	2020- 2021p	2021- 2022p	2022- 2023p	2023- 2024p	2024- 2025p	2025- 2026p	2030- 2031p	2035- 2036p
Valeur comptable au début	12 816	8 293	8 964	11 702	14 756	18 133	21 821	25 860	52 132	91 146
Revenus dédiés										
Redevances hydrauliques										
Hydro-Québec	714	741	763	776	818	829	854	880	1 024	1 192
Producteurs privés	106	102	103	105	107	109	111	113	125	138
Sous-total	820	843	866	881	925	938	965	993	1 149	1 330
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	258	303	388	535	640	745	861	971	1 650	2 405
Contribution additionnelle d'Hydro- Québec	215	215	215	215	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	268	264	291	313	341	373	392	412	527	673
Taxes spécifiques sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	22	20	15	15	15	15	15	15	15	15
Revenus de placement	1 394	526	463	595	741	902	1 091	1 293	2 607	4 557
Total des revenus dédiés	3 477	2 671	2 738	3 054	3 377	3 688	4 039	4 399	6 663	9 695
Utilisation du Fonds des générations pour rembourser des emprunts	(8 000)	(2 000)								
Total des versements	-4 523	671	2 738	3 054	3 377	3 688	4 039	4 399	6 663	9 695
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	8 293	8 964	11 702	14 756	18 133	21 821	25 860	30 259	58 795	100 841

p : prévisions

Sources : Ministère des Finances. *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*. Automne 2019. Page E.22 et Statistiques budgétaires, Automne 2019. Calcul des auteurs

1

¹ Le Fonds des générations : Des options à explorer pour l'avenir. Yves St-Maurice, Luc Godbout et avec la collaboration de Suzie St-Cerny, Janvier 2020

Ainsi, la FCCQ demande au ministre des Finances de :

- **Maintenir le Fonds des générations en tant que véhicule pour recueillir les versements découlant du plan de désendettement; et mettre en place un mécanisme basé sur les rendements accumulés du Fonds afin d'établir une prévisibilité à long terme et une gestion efficace en faveur d'un remboursement de la dette directe, tout en cristallisant les gains en valeur marchande.**

B) AIDE AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19 ET CONDITIONS POUR FAVORISER LEUR REDEMARRAGE

Programmes d'aides financières annoncées

La FCCQ a accueilli avec satisfaction la mise en place des programmes d'aide québécois :

- Le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)
- Le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)
- Le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) du PAUPME

L'AERAM, en particulier, s'est avérée très utile, puisqu'elle permettait d'obtenir un pardon de prêt pouvant atteindre 80%, ou un maximum de 15 000\$, pour couvrir certains frais fixes, tels que les taxes municipales et scolaires, le loyer, les factures d'électricité et de gaz, les assurances, les frais de télécommunication et les permis et les frais d'association. Une nouvelle bonification de ces programmes a été annoncée le 9 décembre 2020, ce qui répondait au besoin exprimé par le milieu économique.

Ces aides sont grandement nécessaires pour les entreprises les plus touchées. La FCCQ avait signalé dès l'annonce de ces programmes que les sommes devraient être disponibles rapidement pour les entreprises, notamment afin qu'elles puissent rencontrer leurs frais fixes. Alors, il faudrait s'assurer que les conditions du programme soient flexibles autant que possible, notamment sur la notion de prêt pardonnable, et que les programmes devraient s'adapter à la situation, donc se poursuivre aussi longtemps que nécessaire et être bonifiés au besoin.

En ce sens, du chemin reste à faire, puisque plusieurs entreprises se sont heurtées à des obstacles bureaucratiques dans le cadre de leurs demandes d'AERAM. Sans revenir sur les nombreux cas documentés dans les médias et ceux que nos membres nous ont signalé, nous demandons donc à nouveau au gouvernement du Québec de :

- **Accélérer le versement de l'aide financière octroyée dans le cadre des programmes AERAM, PACTE et PAUPME;**
- **Rendre les critères d'admissibilité à ces programmes aussi flexibles que possible;**
- **S'assurer que les différentes municipalités et MRC qui administrent ces programmes n'imposent pas de restrictions ou d'obstacles dissuasifs pour les entreprises admissibles.**

Secteur de la restauration et autres PME affectées

La crise de la COVID-19 frappe la société québécoise dans son ensemble et le milieu entrepreneurial n'y échappe malheureusement pas. Les restaurants, en particulier, ont dû fermer leurs salles à manger du 23 mars jusqu'au 15 ou 22 juin, selon la région pendant la première vague de COVID-19. Puis, elles ont dû fermer de nouveau leurs salles à manger depuis le 1er octobre, au rythme du passage de leurs régions respectives en niveau d'alerte maximale, mieux connu sous le nom de « zone rouge ».

La FCCQ appuie l'imposition par le gouvernement des mesures sanitaires recommandées par la Santé publique afin de limiter la progression de la COVID-19. Cependant, nous tenons à souligner que les restaurateurs s'étaient ajustés pour la plupart, et ont offert un service sécuritaire pendant toute la période où ils ont été ouverts, de la seconde moitié du mois de juin jusqu'à la fin septembre. L'industrie a travaillé de concert avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) afin d'élaborer un guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les secteurs de la restauration et des bars. Celui-ci a été accompagné d'une liste de vérifications quotidiennes et d'une affiche présentant les mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses des secteurs de la restauration et des bars.

La décision prise par le gouvernement de fermer pour une seconde fois les salles à manger des restaurants a eu un impact extrêmement important sur la viabilité financière de ces commerces. La croissance des commandes pour emporter ou livraison chez le consommateur est loin de combler le manque à gagner causé par l'interdiction de ce qui constitue un élément fondamental de la restauration, soit l'expérience offerte au client en salle à manger. Cette crise vécue par les restaurants se répercute chez leurs fournisseurs de denrées alimentaires et de produits alcoolisés qui, à leur tour, subissent une baisse de leurs ventes.

La FCCQ a fait part de nombreuses propositions concrètes au gouvernement pour venir en aide aux restaurateurs, tant lors des consultations sur le projet de loi 72 adopté par la suite en décembre 2020, que lorsque nous avons proposé un [contrat moral avec les restaurateurs](#). Parmi celles-ci, mentionnons :

- **Reporter les remises de TPS et TVQ sur les ventes faites par les restaurants, bars et autres entreprises visées par des fermetures forcées, jusqu'au 30 juin 2021.**
- **Mener une analyse globale des règles de commercialisation auxquelles sont soumises la SAQ ainsi que les autres acteurs du secteur des boissons alcoolisées afin de s'assurer**

que le nouvel environnement économique favorisant les ventes en ligne et la livraison à domicile soit équitable et permette une saine concurrence

La FCCQ tient à rappeler que, lors de l'étude du projet de loi 61 en juin dernier, une autre proposition importante pour la relance économique avait été introduite par le gouvernement via un amendement : la protection des locataires commerciaux contre les évictions.

Cet amendement faisait suite à une mobilisation de nombreuses organisations du milieu économique. En effet, dès le 29 mai, la Coalition d'aide pour les loyers commerciaux, dont fait partie la FCCQ, a demandé formellement au gouvernement d'adopter des mesures pour protéger les locataires commerciaux, incluant un moratoire sur l'éviction des locataires commerciaux. La Coalition regroupe la FCCQ, le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la Grappe mmode, Restaurants Canada et l'Association Restauration Québec (ARQ).

Cette demande était motivée par des faits troublants portés à notre attention par les entreprises membres de nos organisations. En effet, lors de la première vague de COVID-19, 20 % des entreprises ont craint d'être expulsées de leur local et pour 55 % d'entre elles, une aide au loyer pouvait faire la différence entre la survie et la mort, selon un sondage mené par la FCEI. Dans une enquête de la FCCQ auprès de 1 238 entreprises, près de 30% de celles-ci ont déclaré avoir subi un impact fort ou très fort quant aux dépenses associées aux coûts fixes, entre autres pour payer leur loyer. Enfin, selon un sondage mené par Restaurants Canada, un restaurateur sur cinq n'avait pas été autorisé par son locateur à retarder le paiement du loyer pendant la première vague de COVID-19 un critère pourtant requis pour bénéficier de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Enfin, des données compilées par la FCEI confirment une tendance observée ailleurs dans le monde : bien que « déconfinées », seulement 16 % des entreprises ont vu leurs ventes revenir à la normale.

Le principe d'un tel moratoire avait, tout comme celui de l'autorisation de la livraison d'alcool par des tiers, été endossé par le gouvernement qui avait proposé un amendement au projet de loi n° 61 en ce sens. Cette mesure temporaire et à coût nul pour l'État permettait à bon nombre d'entreprises de traverser plus facilement la crise actuelle en les protégeant contre les évictions. Elle ne dispense pas les entreprises de leur obligation de payer leur loyer, mais vise à reconnaître que les fermetures et restrictions imposées afin de limiter la propagation de la COVID-19 a fait chuter les revenus et, par conséquent, les réserves de liquidité de nombreuses entreprises, notamment dans le domaine de la restauration.

La FCCQ a été déçue de constater que ni le projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, qui succède au projet de loi n° 61, ni le projet de loi n° 72 qui reprenait la proposition d'autoriser la livraison d'alcool par des tiers, ne contenaient de mesures permettant de protéger les locataires commerciaux. Pour de nombreuses PME vulnérables, dont les restaurants auxquels on a imposé une fermeture de leur salle à manger, ceci constitue un recul par rapport à l'amendement présenté par le gouvernement dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61. Bien que

celui-ci était trop limité dans le temps, il permettait au moins d'offrir une protection ponctuelle à ces entreprises et constituait un premier pas important.

La FCCQ réitère donc sa demande :

- **Présenter dans la prochaine année les modifications législatives nécessaires pour protéger les locataires commerciaux qui sont habituellement en règle auprès de leur propriétaire, d'une éviction ainsi que de la saisie de leurs biens en cas d'une décision gouvernementale qui leur imposerait une baisse significative de leurs opérations, leur empêchant ainsi de générer des revenus pour rencontrer leurs coûts fixes.**
- **Ces mesures de protection contre les évictions commerciales et la saisie de biens, pourraient être en vigueur soit pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement, soit pour une période déterminée, et renouvelées dépendamment de l'évolution de la situation.**

Secteur du tourisme et événementiel

La saison touristique estivale qui vient de se terminer a été catastrophique dans nos centres urbains, notamment pour les hôteliers et les organisateurs d'événements culturels. Depuis plusieurs mois, ils envoyaient un signal clair au gouvernement : les prêts et les reports de paiement ne suffisaient plus. La FCCQ a donc accueilli favorablement l'aide financière directe de 65,5 M\$ annoncée le 23 novembre et destinée aux entreprises du secteur touristique particulièrement affectées par la crise de la COVID-19. Ce soutien financier viendra aider l'une des industries les plus touchées par la situation sanitaire en limitant autant que possible l'endettement des hôtels de moins de 200 chambres afin qu'ils puissent contribuer à la relance économique et touristique.

Toutefois, il serait nécessaire de préciser dès que possible ce qu'il en est pour les grandes chaînes hôtelières qui ont connu une baisse significative de leur achalandage, notamment en raison de l'absence du tourisme d'affaires. L'Énoncé économique du gouvernement fédéral n'a pas répondu à cet enjeu, en ne proposant que des prêts, contrairement à ce que le gouvernement du Québec offre aux plus petits hôtels. Selon l'Association des hôtels du Grand Montréal, le taux d'occupation dans la région métropolitaine n'a été que de 12,2 % en octobre 2020, contre 80,8 % pour le même mois en 2019. Dans le cas spécifique des hôtels du Centre-ville, ce taux n'a été que de 7 % cette année.

La FCCQ demande donc :

- **Octroyer une aide financière à l'ensemble des hôteliers du Québec qui ont vécu une baisse de leur chiffre d'affaires en raison des restrictions sanitaires, puisqu'il s'agit d'une situation hors de leur contrôle.**
- **Ne pas tarder à franchir un pas supplémentaire en garantissant aux entreprises hôtelières une aide équivalente l'an prochain si l'été 2021 demeure difficile, afin de**

répondre aux préoccupations concernant la saison touristique estivale de l'an prochain et d'offrir de la prévisibilité à nos entrepreneurs.

La FCCQ a aussi salué l'aide de 17 M\$ accordée aux régions touristiques de Montréal, de Québec et de l'Outaouais ainsi que les 2,5 M\$ octroyés à Tourisme Montréal pour relancer le tourisme d'affaires. Nos actifs touristiques stratégiques doivent être soutenus afin qu'ils survivent à la crise et demeurent prêts à recevoir des touristes en grand nombre dès que la situation sanitaire le permettra. En revanche, même si plusieurs régions ont connu une bonne saison touristique, il ne faut pas occulter le fait que plusieurs pôles urbains régionaux, à l'extérieur de Montréal, Québec et Gatineau, ont souffert de l'annulation de grands événements culturels et d'importants congrès.

Nous demandons donc au gouvernement de :

- **Être à l'écoute des besoins des entreprises touristiques des autres grandes villes du Québec qui pourraient avoir besoin d'aide pour leurs actifs stratégiques touristiques en région, par exemple les croisières, loisirs sportifs, les zoos, etc.**

Revoir le modèle du transport aérien régional

Durant l'été 2020, à la suite des conséquences amenées par la crise de la COVID-19, des grands transporteurs se sont trouvés avec une diminution substantielle de liaisons aériennes à réaliser, et ainsi, une réduction importante du nombre de passagers et des revenus générés par leurs activités économiques. Certains transporteurs nationaux et internationaux ont été contraints d'annoncer une réduction du nombre de liaisons aériennes régionales au Québec et au Canada. Ces annonces ont amené des régions, notamment au Québec, à devoir trouver des solutions afin de pouvoir maintenir un lien aérien commercial pour leurs citoyens, mais également les déplacements de main-d'œuvre, l'attrait d'investisseurs externes et de touristes dans leur coin de pays.

Les municipalités particulièrement visées par ces arrêts de service sont Baie-Comeau, Gaspé, Mont-Joli, Rouyn-Noranda, Sept-Îles, Val-d'Or, ainsi que les Îles-de-la-Madeleine en dehors de la saison estivale. Les impacts de ces arrêts ont touché les grands centres comme Montréal et Québec également, en les privant d'options efficaces pour rejoindre ces milieux régionaux. Nous verrons au cours de ce mémoire les conséquences de cette absence pour ces milieux régionaux. Chose certaine, tous les intervenants se sont entendus pour dire que le statu quo n'est pas une option.

Dans ce contexte, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ), le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont proposé en août au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, un nouveau modèle d'exploitation pour les dessertes aériennes régionales.

Les transporteurs régionaux ont fait valoir à plusieurs reprises qu'ils veulent du volume dans leurs appareils, et la clientèle régionale a fait valoir de son côté, l'importance d'avoir des liaisons aériennes plus abordables et accessibles.

Ainsi, nous avons proposé au gouvernement durant les derniers mois, de procéder à l'évaluation de la faisabilité de faire migrer le modèle actuel de libre concurrence et de libre marché vers un modèle réglementé et concurrentiel utilisant les transporteurs privés. Les cosignataires de ce mémoire sont conscients que le modèle retenu est perfectible, qu'il sera sous toute réserve de son opérationnalisation dans le contexte québécois, et qu'il devra inclure l'adhésion des transporteurs existants et des nouveaux joueurs du transport aérien régional et des aéroports.

Pour connecter les régions efficacement et durablement, nous proposons que les liaisons aériennes régionales soient attribuées à un transporteur existant ou futur, selon le principe d'appel d'offres public auquel les transporteurs soumissionnent pour obtenir la licence d'exploitation. En ce moment, ce modèle prévaut aux États-Unis et en Australie occidentale. L'encadrement serait effectué par un organisme de gestion, en coopérative ou en régie. Il aurait pour objectif de mettre en place les meilleures conditions possibles pour assurer un service aérien de qualité et compétitif pour les citoyennes et citoyens des régions du Québec. Il serait administré par un conseil d'administration compétent formé d'élues et élus municipaux, de membres de l'industrie ainsi que d'experts sectoriels. L'organisme serait responsable notamment de la gestion de l'offre des dessertes régionales (par attribution), de la négociation et de la coordination de la connectivité avec les transporteurs nationaux, de la gestion des réservations, des tarifs, des horaires, des fréquences et de la perception des revenus passagers ainsi que de la coordination des éléments de marketing. En contrepartie, l'État québécois viendrait compenser les compagnies aériennes détenant les liaisons aériennes commerciales qui seraient en situation déficitaires. La liaison Québec-Montréal serait exclue de ce modèle.

Notons qu'au cours de l'été 2020, les quatre organisations ont travaillé en étroite collaboration avec deux firmes indépendantes et spécialisées, Explorer Solutions et Raymond-Chabot-Grant-Thornton. Plusieurs entrevues ont été effectuées avec les aéroports, les transporteurs nationaux et régionaux, les municipalités, les porteurs de projets ainsi que les organismes partenaires, notamment les usagers et les gens d'affaires provenant des quatre coins du Québec.

La FCCQ est consciente que ce nouveau modèle aurait des répercussions budgétaires pour l'État québécois, mais elle croit aussi que le gouvernement du Québec a un rôle important à jouer en matière d'occupation du territoire. Cela passe entre autres par les liaisons aériennes régionales accessibles, fréquentes et plus abordables.

Ainsi la FCCQ recommande de :

- **Revoir le modèle du transport aérien régional au Québec, par un système d'appel d'offres garantissant des prix plus abordables pour les clients et l'absence de déficits dans les liaisons aériennes québécoises pour les transporteurs.**

Réviser le critère du plus bas soumissionnaire conforme

Dans un contexte de relance qu'a amené la crise de la COVID-19 et d'une volonté partagée d'accélérer la réalisation des infrastructures publiques au Québec, l'État québécois a tout intérêt de bénéficier de l'expertise des entreprises intéressées à soumissionner et de stimuler cette participation à ses contrats publics.

L'importance accordée à la notion du plus bas soumissionnaire par le gouvernement du Québec dans ses contrats publics figure parmi les préoccupations les plus importantes entendues chez les entreprises au cours des dernières années, notamment par les membres des comités Infrastructures et construction, Transport et logistique, Entrepreneuriat, Technologie de l'information et communication, Santé et Sciences de la vie de la FCCQ qui ont exprimé à maintes reprises de vives préoccupations à ce sujet. La FCCQ a été d'ailleurs fort active sur ces questions dans le passé.

La FCCQ demande au gouvernement de :

- **Présenter le plus rapidement possible les changements législatifs ou règlementaires nécessaires afin que l'octroi des contrats publics mise désormais principalement sur des critères de valeur (qualité, d'innovation, d'expertise, de durabilité et de résultats), plutôt que le choix du plus bas soumissionnaire conforme.**
- **Inciter et outiller les organismes lançant des appels d'offres afin qu'ils mettent de l'avant de nouvelles approches au marché, notamment les appels aux solutions, le partage de risque et les modes d'acquisitions alternatifs (coûts par cas, forfaits, etc.)**

Lors des dernières années, plusieurs exemples ont pourtant démontré l'inefficience du principe du plus bas soumissionnaire dans l'octroi des contrats du gouvernement. Pour ne rappeler qu'une démonstration récente en ce sens, cette culture du plus bas prix conforme semble s'être malheureusement reflétée dans le plus récent rapport de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ) de juin 2020. Celle-ci a en effet identifié des dépassements de coûts importants dans les estimations du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les contrats de construction, de services professionnels et de services techniques, relativement à l'estimation initiale du personnel du ministère.

Selon le rapport, le MTQ « n'est pas parvenu à améliorer suffisamment la justesse de ses estimations des coûts des travaux, un outil essentiel pour apprécier les prix soumis par les firmes. (...) Le MTQ confie encore à des firmes une part importante des travaux de conception des plans et devis, de surveillance des chantiers et de contrôle de la qualité des matériaux. En effet, la valeur de ces contrats est passée de 129,4 millions de dollars en 2017-2018 à 270,2 millions de dollars en 2019-2020. » Bien que ces chiffres démontrent des dépassements de coûts importants dans les contrats publics par rapport aux estimations du MTQ, en ajoutant le choix du plus bas soumissionnaire conforme comme critère principal de sélection, ces deux éléments combinés viennent accroître les possibilités d'avenants dans les contrats publics québécois.

La FCCQ fait donc les propositions suivantes pour faire passer le Québec de la culture du plus bas soumissionnaire à une culture d'innovation :

- Que l'octroi des contrats publics mise désormais principalement sur des critères de valeur (qualité, d'innovation, d'expertise, de durabilité et de résultats), plutôt que le choix du plus bas soumissionnaire conforme.
- Encourager des nouvelles approches d'appels d'offres, notamment les appels aux solutions, le partage de risque et les modes d'acquisition alternatifs (ex. le coût du cycle de vie, le coût par cas)
- Que les prochaines modifications réglementaires devraient également favoriser la concurrence chez les entreprises et l'achat local autant que possible.
- S'assurer qu'il y ait un quota minimum de contenu québécois dans les achats publics, le tout, sans compromettre le respect des accords internationaux.
- Répondre directement aux difficultés des plus petites entreprises à faire face aux contraintes administratives et liées au marché des appels d'offres publics.
- Considérer davantage les marchés publics comme vitrines technologiques pour faire valoir les produits québécois.

C) MAIN-D'ŒUVRE, FORMATION ET IMMIGRATION

L'état du marché du travail s'est grandement détérioré depuis le début du confinement. Le pire semble derrière nous. Mais le chemin à parcourir pour une récupération pleine et entière demeure important et pourrait nécessiter passablement de temps.

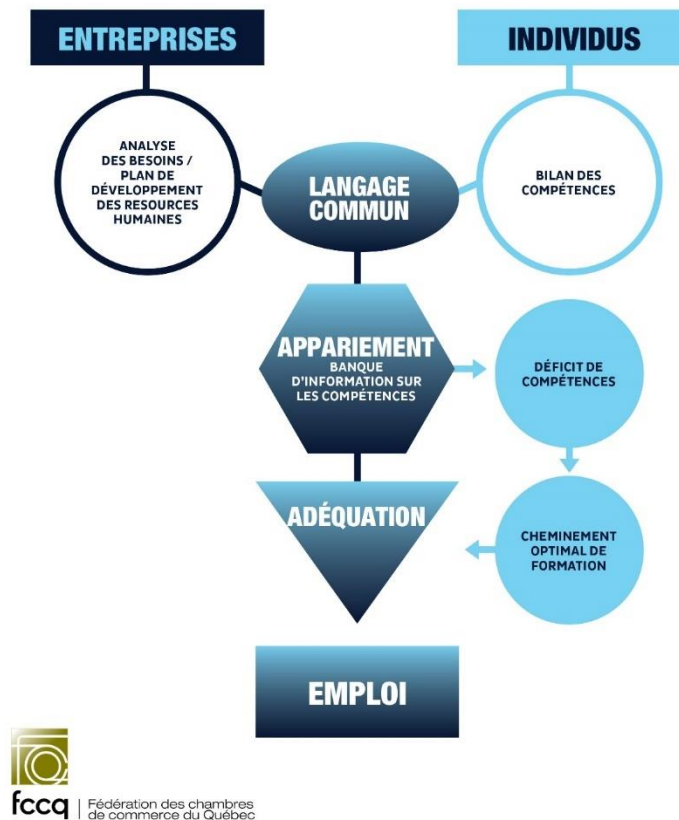
Pour la FCCQ, la meilleure stratégie est de maintenir le lien d'emploi, mais il faudra aussi soutenir l'ajustement à la nouvelle réalité. L'adaptation à ce nouveau marché du travail nécessite la collaboration de plusieurs acteurs. Le Québec, grâce à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), est déjà bien outillé pour relever le défi.

Le 16 octobre 2020, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rassemblé les principaux acteurs du marché du travail lors du Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et l'emploi. À cette occasion, la FCCQ a rédigé un [mémoire](#) visant à proposer la mise en place d'une initiative structurante pour l'avenir du Québec en orientant l'ensemble des forces vives dans une direction commune en matière de développement de la main-d'œuvre. Intitulé «Chantier des compétences», ce projet de société viserait à revoir nos façons de faire en matière de formation continue en facilitant la reconnaissance des compétences, l'identification des besoins des entreprises et la création de passerelles visant à accélérer le retour en emploi des chômeurs tout en faisant la promotion de la formation tout au long de la vie, véritable pivot vers une augmentation de la productivité et de la capacité d'adaptation aux changements technologiques pour le Québec.

La FCCQ recommande au gouvernement d'adopter le **Chantier des compétences** comportant les huit éléments clés suivants :

1. *Adopter rapidement une taxonomie des compétences commune pour l'ensemble des intervenants du marché du travail québécois (Éducation, employeurs, organismes d'employabilité, syndicats);*
2. *Soutenir les entreprises dans l'identification des besoins de main-d'œuvre et de compétences en fonction de la taxonomie des compétences déterminées préalablement, notamment par une analyse des postes par compétences plutôt que par tâches;*
3. *De façon concomitante, soutenir la réalisation de bilans de compétences de la main-d'œuvre en chômage ou sous-employée, en utilisant la taxonomie des compétences déterminées, en utilisant notamment tous les outils de reconnaissance des acquis et des compétences;*
4. *Déployer, au sein du gouvernement, la banque d'information sur les compétences, regroupant les besoins des employeurs et les acquis des travailleurs;*
5. *Faire l'appariement entre les compétences requises pour les postes disponibles et les compétences acquises par les travailleurs et proposer aux travailleurs des passerelles vers l'emploi en fonction des intérêts du travailleur et la rapidité d'accès au métier en fonction de son bilan de compétences;*
6. *Si nécessaire, identifier le cheminement optimal de formation du travailleur en fonction des compétences à acquérir pour occuper le métier identifié. Prioriser notamment le développement des compétences de base en littératie, numératie et littératie numérique. La formation en entreprises ou en mode alternance travail-études devrait être fortement privilégiée.*
7. *Favoriser un retour en emploi rapide en privilégiant la formation continue en cours d'emploi comme moyen privilégié de compléter une éventuelle certification ou diplomation.*
8. *Poursuivre la réalisation des bilans de compétence pour un maximum de travailleurs, même ceux en emploi, afin de favoriser le développement professionnel et orienter la formation continue.*

CHANTIER DES COMPÉTENCES



Les étapes du Chantier des compétences pourraient s'autofinancer grâce aux gains obtenus par la diminution du coût des programmes de soutien du revenu et par l'augmentation des recettes fiscales découlant d'un retour en emploi rapide.

Le gouvernement du Canada a annoncé lors du plus récent discours du trône qu'il « fera le plus grand investissement de l'histoire canadienne en formation des travailleurs ». La FCCQ y voit une opportunité. Nous devons orienter ce nouvel afflux de ressources au sein d'une démarche structurante vers l'avenir plutôt que vers une multitude de projets ayant des visées disparates. Il nous faut viser des résultats probants dans une démarche coordonnée plutôt que de se contenter de résultats à court terme.

Un emploi en sol québécois

Depuis maintenant cinq ans, la FCCQ a mis en branle le programme « Un emploi en sol québécois » visant à favoriser la régionalisation de l'immigration à travers le Québec. Fortement concentré à Montréal, les immigrants ont peu accès aux opportunités d'emplois et à la qualité de vie des régions québécoises. De par notre expérience, cet état de fait n'est pas tant issu de la volonté des immigrants récents de rester à Montréal que par méconnaissance de la réalité québécoise et de l'attrait des régions.

Les activités du projet se sont d'ailleurs maintenues en 2020 malgré la pandémie grâce à un virage innovant numérique basé sur les systèmes de visioconférences, la réalisation de vidéos faisant la présentation des milieux de vie et l'utilisation d'un système de maillage innovant entre immigrants et employeurs.

Mettant à profit les forces de l'ensemble des partenaires dédiés au soutien économique ainsi que ceux dédiés à l'intégration sociale des immigrants, le projet est actuellement financé par une mesure de Recherche et Innovation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui ne peut être renouvelé au-delà du mois de juin 2021. Un financement dédié dans le présent budget permettrait la continuité des opérations de ce programme.

- **Afin d'assurer la pérennité du programme jusqu'au mois de mars 2024, un budget global de 3,5 M\$ serait nécessaire.**

Régime volontaire d'épargne formation continue

L'un des principaux obstacles à la formation des adultes est l'accès à un épargne permettant de couvrir les coûts qui y sont associés. Le retour en formation à temps partiel peut impliquer une réduction du temps de travail, mais également des frais d'inscriptions, des frais de garderie, de déplacements. La FCCQ recommande au gouvernement de créer un régime d'épargne volontaire pour la formation continue, basé sur le modèle du régime enregistré d'épargne étude, mais permettant de cumuler une épargne durant la période de vie active et d'accepter les contributions volontaires des employeurs selon les modalités suivantes:

Provenance des fonds

- **La participation au RVEFC serait volontaire, tant pour l'employé que l'employeur.**
- **L'employé y contribuerait avec de l'argent après impôt, le rendement sur les placements dans le RVEFC serait non-imposable, comme dans le modèle du REEE.**
- **Le gouvernement pourrait majorer la contribution de l'employé par une subvention d'appariement ou forfaitaire, comme dans le modèle REEE. Le taux d'appariement pour être modulé (50 %, 100 %, 150 %, etc.) selon le revenu du participant ou d'autres facteurs,**

comme son occupation. Ainsi, l'effort public pourrait être ciblé sur les travailleurs dans les métiers et occupations en voie de péremption par le progrès technologique.

- Un employeur pourrait volontairement verser une contribution au compte de son employé. Cette contribution, sujette à un maximum, serait traitée comme un avantage social associé à la masse salariale de l'employé. Le gouvernement pourrait majorer la contribution de l'employeur au moyen d'un crédit fiscal. La contribution de l'employeur serait un avantage social imposable.
- Un compte RVEFC contiendrait ainsi des sommes après impôt provenant des employés et des employeurs, ce qui permettrait de les retirer sans impositions, comme dans le modèle REEE.
- Un compte RVEFC individuel pourrait aussi être alimenté par les sommes restantes dans le Régime Enregistré d'Épargne Études (REEE) du jeune travailleur quand celui-ci expire. Le RVEFC permettrait de conserver les fonds et les subventions accumulés dans le REEE même si la personne ne réalise pas d'études postsecondaires, afin qu'elle puisse se perfectionner durant sa carrière ou effectuer plus tard un retour aux études. Un compte RVEFC individuel pourrait aussi être alimenté par des contributions provenant de tiers, tels que les parents ou les conjoints, par exemple. La contribution d'un tiers qui est un particulier (pas l'employeur) donnerait lieu à un avantage fiscal pour le donateur, comme dans le modèle REEE.
- Compte tenu des délais inhérents au processus législatif menant à l'abrogation de la taxe de 1 %, les contributions des entreprises aux RVEFC de leurs employés seraient comptabilisées en tant que dépenses de formation admissibles au titre de la Loi du 1 % pendant la période transitoire.

Utilisation des fonds

- Les fonds accumulés dans un compte RVEFC pourraient être utilisés pour défrayer les coûts de formation ainsi que pour compenser le manque à gagner du participant pendant un perfectionnement ou un épisode de retour aux études en mi- carrière.
- Comme l'impôt aura été payé à l'entrée, les montants retirés d'un RVEFC à la sortie ne seraient pas imposables.
- Un participant, qui traverse une période de chômage, pourrait utiliser les fonds accumulés dans son compte RVEFC pour acquérir une formation dans des domaines d'études conséquents avec les besoins du marché du travail et approuvés par Emploi-Québec.
- Un employé devrait obtenir une autorisation de l'employeur pour suivre une formation durant ses heures de travail. Ainsi, la formation serait arrimée aux besoins de l'employeur puisqu'il autoriserait le congé.

Un modèle adapté à notre époque

Un modèle adapté au raccourcissement des durées de service - Un RVEFC déplacerait la responsabilité première de la formation continue de l'employeur vers le travailleur. Il responsabilise ce dernier dans le maintien de ses compétences. Ce déplacement est conséquent avec le raccourcissement de la durée de service des travailleurs auprès d'un même employeur. Dans un contexte où les travailleurs sont de moins en moins attachés à leur employeur, ces derniers ont de moins en moins de motivation à investir dans la formation. En revanche, les jeunes générations de travailleurs sont davantage conscientes de la nécessité d'actualiser leurs compétences.

Un modèle conçu pour la génération Y - Selon une étude sur les facteurs de motivation des travailleurs selon leur génération, il semble que les travailleurs de la génération Y valorisent le soutien à l'apprentissage tout au long de leur vie plus que d'autres avantages sociaux. Ceux de la génération Z apprécient particulièrement les formations en ligne et les programmes de certification. Pour les employeurs, une contribution au RVEFC constituerait donc une forme de rémunération et un outil de rétention de la main-d'œuvre. Les employés y verraient une forme de rémunération ainsi qu'une source supplémentaire de satisfaction au travail.

D) CONDITIONS POUR ATTÉNUER LES IMPACTS ET FAVORISER LA RELANCE

Secteur de l'innovation et du manufacturier

Dans le cadre de la 5e édition de la Journée économique de la FCCQ qui s'est tenue le 18 novembre 2020, Deloitte et la firme E&B Data ont rendu publique une étude détaillée de grande envergure pour repenser les chaînes industrielles du Québec et assurer une économie plus forte et résiliente. Cette étude dresse plusieurs points clés concernant les filières industrielles d'avenir sur lesquels devra s'appuyer la relance économique du Québec.

La crise de la COVID-19 nous a fait prendre conscience de la fragilité de nos approvisionnements et de l'importance d'une production industrielle locale. Cette nouvelle réalité a remis à l'avant plan la nécessité d'avoir des capacités de production industrielle sur notre territoire.

La nouvelle normalité post-COVID-19 a accéléré la manifestation d'épreuves auxquelles nous étions déjà confrontés avant la crise sanitaire. Plus que jamais, la protection et l'essor des actifs de production, la balance commerciale du Québec et les défis au sein de filières stratégiques québécoises apparaissent comme des enjeux majeurs. Selon les indicateurs préliminaires, l'investissement industriel au Québec a chuté par près de 70 % cette année, comparativement à 2019. C'est un chiffre inquiétant et c'est aussi une chute plus marquée qu'à l'étranger.

La chaîne industrielle de la machinerie et de l'instrumentation, fortement tournée vers les marchés étrangers, souffre directement de l'écrasement de l'investissement industriel dans le monde (chute

estimée de près de 50%). En date d'août 2020, le niveau d'exportations n'était encore qu'à 75% de son niveau pré-COVID-19. Étant donné le caractère niché de l'industrie de la machinerie, le caractère négatif de la balance commerciale n'est pas surprenant; en revanche, cette balance commerciale s'est détériorée en 2020, même si l'on observe une légère augmentation au cours des derniers mois.

L'élément positif marquant se situe dans l'activité d'investissement pour de nouvelles immobilisations, et ce, depuis le début de la crise sanitaire. La prudence des investisseurs est cependant perceptible, comme le suggèrent l'envergure limitée des projets et le caractère diversifié des marchés visés par chaque projet.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de mettre en place plusieurs pistes de solutions :

- **Créer un système de mise en relation des entreprises de la filière faciliterait la collaboration et la création de partenariats stratégiques;**
- **Mettre en place une offre d'accompagnement plus complète en matière de transformation numérique, puisque le diagnostic 4.0 n'est pas suffisant pour plusieurs entrepreneurs qui ont de la difficulté à prioriser les actions à réaliser pour numériser leurs opérations;**
- **Développer une offre de programmes pour accompagner et fournir les outils nécessaires aux équipes de travail afin d'utiliser efficacement les outils 4.0 essentiels pour encourager la transformation numérique;**
- **Instaurer des incitatifs visant la modernisation de la machinerie, ce qui permettrait la création d'une demande pour des machines intelligentes et automatisées;**
- **Maintenir le programme d'encadrement d'achat de machinerie d'Investissement Québec.**

Des mesures exceptionnelles seraient également appropriées pour accélérer la transition numérique des entreprises. Des sommes ont été réservées en ce sens dans la Mise à jour économique de l'automne 2020 et les entrepreneurs ont hâte de connaître les détails des nouveaux programmes à venir. La FCCQ recommande de :

- Mettre en place rapidement les nouvelles mesures favorisant la transition numérique des entreprises déjà annoncées par le gouvernement du Québec;
- Bonifier le Programme Innovation d'Investissement Québec en augmentant, entre autres, les taux d'aide maximal, le cumul des aides gouvernementales et le montant de l'aide maximal pour chacun des types de projets pour les prochains 24 mois et de manière rétroactive au 15 mars 2020.

Internet haute vitesse en région, fibre optique et Internet par satellite

Les infrastructures numériques sont maintenant reconnues comme un ingrédient essentiel du développement économique au même titre que les infrastructures physiques, telles que les routes, les ports, les aéroports et les chemins de fer. Au moment où le commerce électronique croît à une vitesse

exponentielle, où plusieurs de nos concurrents maîtrisent déjà l'utilisation des métadonnées ou de l'infonuagique, et où le télétravail devient une alternative à l'auto solo dans le combat contre les changements climatiques, il devient impératif de rendre les connexions à haut débit accessibles et abordables pour toutes les entreprises, peu importe où elles se trouvent sur le territoire. Les bouleversements engendrés par l'actuelle crise de la COVID-19 ne sont venus qu'exacerber cette réalité.

Au Québec, le taux de disponibilité des services d'accès Internet à large bande stagne depuis quelques années. La situation n'a pas changé de manière significative depuis 2017, alors que 88,5 % des ménages québécois avaient accès à un service de 50 Mbps ou plus, ce taux chutant à 53,5 % pour les collectivités rurales et 38,3 % pour les réserves autochtones au Québec. Il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Il resterait toujours aujourd'hui 330 000 foyers québécois n'ayant pas accès à un service filaire à 50 Mbps, alors qu'on en comptait 340 000 en 2018. Ces ménages sont situés surtout dans les régions périphériques, mais en partie aussi dans des zones « limitrophes » dans les régions centrales. Pour leur offrir un accès Internet de base, il faut des investissements dans les infrastructures à la fois de transport et de distribution (dernier km).

Dans certaines régions, les entreprises peinent à être bien desservies par l'Internet à large bande, une infrastructure aujourd'hui indispensable à la croissance et à la productivité des entreprises. Celles-ci provenant des régions moins bien desservies perdent chaque jour des opportunités de réaliser des ventes et de croître par le biais du commerce électronique. Encore une fois, la crise actuelle rend encore plus évidente l'importance de compléter ce branchement dans les plus brefs délais.

Pour offrir cet accès, des investissements importants sont requis dans les infrastructures numériques. En ce sens, les différents ordres de gouvernement ont annoncé la mise en place de programmes dédiés.

Le gouvernement du Canada a annoncé la création du Fonds pour la large bande universelle qui investira jusqu'à 1,75 G de \$ avec comme objectif de brancher 98 % des Canadiens d'ici 2026. Il en va de même pour le gouvernement du Québec à travers son programme Régions branchées faisant suite à Québec branché du précédent gouvernement qui avait annoncé des investissements additionnels de 400 M de \$ en 2019 afin, là aussi, d'en arriver à brancher ces 340 000 foyers d'ici 2026. La FCCQ salue les sommes annoncées, mais constate que le déploiement ne se fait pas suffisamment rapidement, ce qui laisse de nombreuses zones sans accès adéquat.

La FCCQ demande donc de :

- **Déployer plus rapidement les infrastructures numériques permettant l'accessibilité du réseau Internet haute vitesse à l'ensemble des entreprises et des ménages québécois, comme nous le demandions l'an dernier;**
- **Annoncer rapidement les détails du prochain programme qui permettra de brancher les foyers qui n'auront été couverts ni par les programmes *Québec branché* et *Régions branchées*, ni par le programme fédéral.**

Le gouvernement du Canada a annoncé le 9 novembre 2020 avoir conclu une entente avec Télésat afin d'obtenir une couverture Internet haute vitesse au Canada grâce à la constellation de satellites en orbite terrestre basse (LEO) de l'entreprise. Cette annonce était assortie d'une enveloppe de 600 M\$ et Télésat affirme pouvoir offrir son service à compter de 2022.

Bien que les efforts du Québec soient actuellement tournés vers l'expansion des réseaux Internet filaires, la connexion Internet à large bande par satellite peut représenter une alternative intéressante pour les communautés les plus petites et les plus éloignées.

La FCCQ recommande ainsi de :

- **S'assurer que les communautés québécoises trop isolées pour être branchées au réseau de fibre optique, malgré les programmes existants et à venir des deux paliers de gouvernement, puissent être éligibles au déploiement à coût raisonnable d'Internet par satellite.**

Enfin, il est nécessaire de faire évoluer nos objectifs en matière de bande passante afin qu'ils soient adaptés aux besoins croissants des entreprises et des télétravailleurs établis à l'extérieur des grands centres urbains. La norme actuelle de 50 Mbps représente une amélioration par rapport à l'ancienne norme de 5 Mbps, mais, dans bien des cas, un tel débit peine déjà à satisfaire les besoins. Pensons ainsi aux entreprises technologiques et manufacturières dont les systèmes informatiques deviennent de plus en plus sophistiqués, aux firmes professionnelles dont le personnel est de plus en plus en télétravail, mais aussi, par exemple, aux complexes de villégiature où chaque client est connecté au réseau Internet sans fil : pour ces clients, il faut viser plus haut que 50 Mbps. Des technologies bien éprouvées, comme la fibre optique, permettent déjà d'atteindre des vitesses de téléchargement supérieures à cette norme, mais leur déploiement demeure limité à l'extérieur des grands centres urbains, ce qui limite le développement économique des régions et des MRC périphériques.

La FCCQ recommande ainsi de :

- **Offrir des incitatifs afin de favoriser le déploiement de réseaux offrant une bande passante supérieure à 50 Mbps dans les prochains appels d'offres et les prochains programmes.**

Gestion du Plan pour une économie verte et le Plan de mise en œuvre 2021-2026

La FCCQ a accueillie favorablement les grandes orientations présentes dans le Plan pour une économie verte (PEV) 2030 ainsi que celles inscrites dans le Plan de mise en œuvre (PMO) 2021-2026 annoncées en novembre par le gouvernement du Québec.

Les mesures totalisant 6,7 G\$ sur cinq ans sont ambitieuses, mais devront être accessibles de manière efficace afin que les entreprises puissent effectuer des modifications dans leurs opérations et atteindre

les cibles fixées. Pour y parvenir, les mesures du PEV et du PMO 2021-2026 devront s'inspirer de la flexibilité et de l'agilité retrouvées dans les programmes passés de Transition énergétique Québec, qui étaient appréciées des entreprises.

Dans ce contexte où l'économie doit être relancée, la FCCQ croit que les mesures retrouvées à l'intérieur du PEV et du PMO 2021-2026 peuvent représenter des opportunités pour une relance verte et l'adoption de nouvelles technologies propres. Toutefois, de nombreuses mesures du PMO 2021-2026 demeurent à préciser, contenant la ventilation des sommes, et la FCCQ souhaite avoir plus de précisions dans les documents budgétaires.

Parmi les mesures, les enveloppes dédiées à la mobilité durable viennent notamment contribuer au maintien des actifs et répondent à des besoins de développement. Ces sommes viennent également favoriser l'intermodalité des modes de transport par l'entremise du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire.

Dans le projet d'électrification du parc automobile et des autres véhicules de transport, le Québec devra être en mesure d'avoir l'offre nécessaire à la demande de bornes de recharge à haute vitesse et ne devra pas faire cavalier seul dans l'interdiction de la vente des véhicules à essence afin que cette mesure amène les résultats escomptés sur le plan environnemental, sans pénaliser le plan économique. Les sociétés de transport devront être accompagnées dans l'acquisition des infrastructures nécessaires pour répondre aux objectifs des ordres de gouvernement.

Il sera nécessaire de convaincre les États voisins d'emboîter le pas et de s'assurer que la technologie soit suffisamment avancée pour répondre à l'ensemble des besoins en transport. Sans oublier les grands constructeurs, qui devront également avoir effectué une transition suffisamment importante dans leur fabrication. Si le Québec fait cavalier seul, on ne sera pas avancé sur le plan environnemental et nous pourrions être fortement désavantagés sur le plan économique. Nous devons réduire substantiellement les émissions de GES, sans nuire à des centaines d'entreprises œuvrant dans le secteur automobile au Québec.

Pour éviter de revoir les nombreuses lacunes passées de la gestion du Fonds vert, la reddition de compte sera fort importante. Pour que ces mesures atteignent les cibles environnementales et permettent de créer plus de 15 500 emplois tout en générant 2,2 G\$ au PIB du Québec, la FCCQ souhaite s'assurer que le Commissaire au développement durable dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour mesurer l'efficacité et la performance de chacune des mesures. Il conviendra également d'identifier des mesures supplémentaires, en plus de la production des états financiers et de la gestion globale.

Aussi, pour respecter le principe de pluridisciplinarité du Comité consultatif sur les changements climatiques, la FCCQ soutient la présence d'une représentativité exhaustive du milieu des affaires et des entreprises pour faciliter l'arrimage des mesures aux réalités du marché.

Pour la FCCQ, la nécessaire transition énergétique représente une opportunité de faire rayonner l'innovation des entreprises du Québec et c'est également un vecteur de développement économique.

Avec l'importance de l'hydroélectricité ainsi que la pluralité énergétique dans les sources de transition, le Québec a le potentiel d'être un État modèle pour réduire son empreinte environnementale.

Ainsi, en matière de gouvernance et pour s'assurer que les enveloppes dédiées soient dépensées efficacement selon les objectifs recherchés par le gouvernement du Québec, la FCCQ souhaite que les documents budgétaires 2021-2022 présentent :

- **Des précisions quant aux mesures qui ne sont toujours pas budgétées dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026.**
- **S'assurer que le Commissaire au développement durable dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour mesurer l'efficacité et la performance de chacune des mesures.**
- **Respecter le principe de pluridisciplinarité du Comité consultatif sur les changements climatiques, la FCCQ soutient la présence d'une représentativité exhaustive du milieu des affaires et des entreprises pour faciliter l'arrimage des mesures aux réalités du marché.**

Aussi, des précisions devraient être communiquées le plus rapidement possible par le gouvernement afin que les sociétés de transport sachent rapidement les montants qu'ils pourront obtenir pour effectuer le virage vert. Il faut des sommes considérables pour les infrastructures de chargement ainsi que pour construire ou moderniser des garages afin d'accueillir de larges flottes d'autobus électriques. Le délai pour construire ou moderniser les garages est également très long et complexe donc les sociétés de transport, alors que celles-ci doivent débiter les travaux le plus tôt possible. Il faudrait également s'assurer qu'il y ait un arrimage avec Hydro-Québec pour le déploiement des infrastructures de recharge (puissance requise, taux, etc). S'assurer finalement qu'il y ait également des incitatifs et une stratégie au Québec pour l'électrification des autocars et *commuters* (pour le transport de personnes pour l'interurbain, pour le transport en périphérie des villes, pour le transport nolisé, etc.)

2. MESURES SECTORIELLES À CONSIDÉRER

FINANCES

Inciter au travail par la fiscalité

- Considérer une hausse du seuil d'assujettissement des revenus de travail au premier pallier d'imposition.

Optimiser les régimes sociaux

- Définir comme objectif clair de réduire le fardeau global des taxes sur la masse salariale pour les employeurs du Québec, ou, au minimum, de ne plus les augmenter au-delà du niveau de 2019.
- S'attaquer au problème du Fonds des Services de Santé (FSS), principale source de déséquilibre entre le Québec et les autres provinces au niveau de taxes sur la masse salariale.

Régime de rentes du Québec

- Supprimer l'accès universel à la prestation de décès du RRQ. Pour les personnes à faible revenu, le gouvernement pourrait offrir une aide pour rembourser le coût des services funéraires de base non-assurés.

Régime québécois d'assurance parentale

- Réexaminer les paramètres du RQAP en vue d'en faire diminuer le coût et d'uniformiser avec le régime fédéral.

MAIN-D'ŒUVRE, FORMATION ET IMMIGRATION

Moderniser les institutions et les programmes d'enseignement

- Prévoir un financement adéquat des institutions d'enseignements leur permettant de développer davantage de projets pédagogiques particuliers axés sur les compétences de base en demande sur le marché du travail contemporain.
- Financer l'adaptation des formations primaires et secondaires pour s'assurer que les diplômés maîtrisent la littératie, la numératie et la littératie numérique d'ici 2023.

Moderniser l'approche en formation continue

- Remplacer la Loi du 1% par la création d'un Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue (RVEFC).

Aide à la rétention des travailleurs expérimentés

- Se doter d'un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés, notamment sur le plan de la sensibilisation, de la formation et de l'aide à la réintégration du marché du travail.

Retarder la retraite

- Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles qu'il a adoptées jusqu'à présent.

Accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'immigration

- Revoir rapidement la grille de sélection et mettre ensuite en place un comité consultatif indépendant afin d'analyser l'efficacité de la grille et faire des recommandations.
- Baser la décision quant aux seuils d'immigration sur des données économiques et sociales objectives qui démontreront inévitablement l'importance d'augmenter substantiellement l'immigration. La FCCQ est d'avis qu'il faut augmenter les seuils à 60 000 immigrants le plus rapidement possible.
- Développer des indicateurs pour chiffrer la capacité d'intégration des Québécois, et si celle-ci est insuffisante, allouer des ressources supplémentaires à l'intégration.

- Réviser à la baisse les exigences à l'égard de la connaissance initiale du français, lorsque les candidats font partie d'un programme de francisation, afin de ne pas éliminer des candidatures qui répondent aux besoins des entreprises.

Intégrer des immigrants en région

- Mettre en œuvre les recommandations du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger pour favoriser leur intégration.

Étudiants étrangers – visas de travail

- Faciliter la procédure pour l'octroi de visa de travail aux étudiants étrangers

Mobilité de la main-d'œuvre

- Œuvrer à réduire les barrières normatives, institutionnelles ou autres qui réduisent la mobilité de la main-d'œuvre entre les régions, particulièrement lorsque les conditions du marché du travail ne le justifient plus.
- Apporter une attention particulière dans certaines clauses lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État et de l'industrie de la construction.
- Bonifier la déduction fiscale pour les frais de déménagement.

ENTREPRENEURIAT ET ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES

Stimuler l'entrepreneuriat et la relève entrepreneuriale

- Consolider les différents programmes d'aide afin de favoriser les nouveaux entrepreneurs à passer de l'intention d'entreprendre au démarrage, et ces programmes devraient être moins ciblés et plus universels tout en privilégiant l'aide directe aux entrepreneurs.
- Assouplir les règles pour permettre aux entrepreneurs cédants d'effectuer un transfert de contrôle graduel de leur entreprise.
- Continuer de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il corrige ses règles en matière d'exonération fiscale afin de faciliter le transfert d'entreprise à un membre de la famille.
- « Nous aurions souhaité que soit assouplie la règle d'exonération fiscale québécoise pour le transfert d'entreprise qui requiert toujours un transfert majoritaire. Le stress et les difficultés causées par la crise de la COVID-19 amènent plusieurs entrepreneurs épuisés à envisager de

se retirer, ce qui risque de mettre plusieurs entreprises en péril. Il faut absolument assouplir cette règle pour faciliter le transfert progressif d'entreprises », a conclu Charles Milliard.

Réduire les contraintes réglementaires

- Tester des projets innovants qui bouleversent le cadre réglementaire, par la mise en place de projets pilotes servant à tester le marché.
- S'assurer que l'entreprise puisse obtenir une autorisation gouvernementale plus rapide pour la mise en œuvre de ces projets pilotes.
- Se montrer ouverts à essayer de nouvelles formules d'appels de projets pour permettre aux PME technologiques de faire leurs preuves;
- Faire preuve de flexibilité réglementaire et administrative lors de ces projets pilotes, afin de réduire au maximum les obstacles à l'innovation. (Concept de "bacs à sable réglementaires")
- Au besoin, accélérer l'accès des entreprises au capital de risque pour des idées innovantes qui n'ont jamais été testées.
- Lancer une révision globale des différents systèmes de commercialisation de l'alcool au Québec

INVESTISSEMENT ET INNOVATION

Déduction pour les sociétés manufacturières innovantes

- Modifier la Déduction pour société manufacturière innovante de manière à en favoriser le recours par la clientèle visée.
- Transformer la mesure Déduction pour société manufacturière innovante d'un modèle « boîte à brevet » à un modèle « boîte à innovation ».
- Retirer la condition d'admissibilité selon laquelle une innovation doit avoir fait l'objet d'une activité de RS&DE préalable
- Modifier la manière de calculer le taux présence de la société dans le secteur de la fabrication et de la transformation
- Considérer l'ajout d'une prestation pour inciter les entreprises devant adapter leur stratégie de brevets à la nouvelle mesure à le faire

R&D effectuée par des consultants indépendants

- La politique d'accès au crédit d'impôt pour R&D soit modifiée, clarifiée et simplifiée afin que le coût d'un contrat d'agence pour les services de R&D soit admissible au crédit d'impôt pour les entreprises bénéficiant de cette main-d'œuvre externe.

Offre de capital et Capital de croissance

- Augmentation de l'offre de capital pour les entreprises au stade de la croissance pour qu'elles puissent augmenter leur capacité de production et de distribution.

Intensité technologique des entreprises

- Instaurer des programmes de mesures fiscales permettant d'adopter des technologies existantes afin d'améliorer significativement la productivité des entreprises.
- Instaurer un crédit d'impôt à l'innovation (de produits et de procédés), tout en maintenant et en prolongeant les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques et pour la recherche scientifique et de développement expérimental déjà existants qui ont fait leurs preuves.
- Crédit d'impôt relatif à l'investissement et à l'innovation (C3i) :
 - Revoir la carte du territoire car actuellement la grande majorité des régions doivent rencontrer le seuil de 100 M\$ d'investissement.
 - Peu de régions sont admissibles au seuil réduit de 50 M\$ pour les régions. (Ex : Chaudières-Appalaches, Laurentides, Mauricie... ne sont pas considérées comme des régions).
 - Enlever le critère selon lequel il ne faut pas que le projet soit commencé pour être admissible.
- Rehausser le plafond de l'aide maximale du gouvernement du Québec dans les projets d'investissements (actuellement à 25% max du coût total d'un projet).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gestion optimale du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et des mesures de transition énergétique retrouvées dans le Plan pour une économie verte 2030 et le Plan de mise en œuvre 2021-2026.

- Répondre efficacement à la demande grandissante des entreprises notamment dans l'acquisition de technologies vertes, dans l'octroi des sommes retrouvées dans les programmes du Plan pour une économie verte 2030.
- S'inspirer de la flexibilité retrouvée dans les programmes de Transition énergétique Québec, en amenant davantage de flexibilité quant aux seuils d'admissibilité des programmes afin d'augmenter le nombre d'entreprises éligibles, et augmenter l'aide financière maximale dans les programmes nécessitant des investissements importants pour les entreprises.
- Saine gestion et reddition de compte : Doter le Commissaire au développement durable des ressources et de l'expertise nécessaires pour être en mesure d'évaluer annuellement l'efficacité et la performance de chacune des mesures du Plan pour l'économie verte, afin de bien identifier les programmes performants et les programmes qui réduisent peu ou pas les émissions de GES.

Poursuivre les investissements en mobilité durable

- Transport collectif et transport des marchandises
 - Maintenir les mesures annoncées dans la Politique de mobilité durable, poursuivre l'évolution des crédits budgétaires dédiés à la mobilité durable pour les prochaines années et accélérer la mise en œuvre des sommes dédiées au développement et au maintien des actifs.
 - Maintenir la pression pour aller chercher la juste part du Québec dans les montants disponibles au gouvernement fédéral dédiés aux infrastructures de transport collectif.
- Transport interurbain par autocar
 - Réfléchir à la vitalité de l'industrie du transport interurbain par autocar et à revoir les aides aux sociétés de transport en commun municipal de manière à rétablir un marché concurrentiel sur les liaisons régionales.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Zones d'innovations

- Mettre en place des mesures législatives et réglementaires pour assurer la mise en œuvre des facteurs nécessaires au succès des zones d'innovation, notamment la revue de la loi du plus bas soumissionnaire pour y intégrer un volet valorisant l'innovation.

Agroalimentaire

- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir des gains en lien avec les accords commerciaux :
 - Réciprocité d'accès aux marchés
 - Compensations à verser aux producteurs et transformateurs

Développement des ressources naturelles

- Poursuivre le développement des projets d'infrastructures de transport et d'énergie qui rehausseront la valeur des régions ressources du Québec, notamment le Nord, comme terre d'accueil des investissements.
- Crédit d'impôt relatif aux ressources: qualification des dépenses d'exploration
 - Clarifier la position du gouvernement au sujet des dépenses admissibles soit dans le cadre législatif, le cadre réglementaire ou les règles d'interprétation, et d'appliquer les nouveaux critères, le cas échéant, uniquement à partir de l'exercice financier suivant et de ne pas les appliquer rétroactivement.
- Actions accréditives
 - RQ et l'ARC fassent aboutir leurs échanges pour harmoniser les règles d'interprétation commune des définitions de dépenses admissibles et non admissibles à la mesure fiscale visant les actions accréditives.
- Indexer le budget en sylviculture
 - Budget gelé depuis 7 ans
- Renouveler et bonifier le Programme de remboursement des coûts des chemins multiresources (PRCM)
 - Le PRCM expire en 2021

Projet Saint-Laurent : Vision maritime

- Prévoir à l'intérieur de la vision maritime inspirée du Projet Saint-Laurent, un programme d'investissements contenant des sommes importantes afin que les infrastructures publiques nécessaires au déroulement des activités industrielles à l'intérieur des Z-IP, puissent être construites et déployées rapidement aux entreprises qui s'y installent.

Chemins de fer d'intérêt local

- Réaliser les travaux sur le tronçon de chemin de fer entre Port-Daniel–Gascons et Gaspé le plus rapidement possible, dans la même mouvance que les travaux de construction et de réhabilitation de structures ayant démarré récemment entre Caplan et Port-Daniel–Gascons.

SANTÉ ET SCIENCES DE LA VIE

- Réduction des délais entre la publication de l'avis de conformité par Santé Canada et son remboursement par le gouvernement du Québec
- Améliorer l'accès aux données des différentes banques de données biologiques, cliniques et administratives tout en s'assurant de favoriser le déploiement de l'écosystème de l'intelligence artificielle dans le système de santé ;
- Améliorer l'accès au marché local et l'intégration des innovations (approvisionnement fondé sur la valeur, déploiement de zones d'innovation) ;
- Encourager le recours à la télémédecine.

Assurer un approvisionnement durable en médicaments et produits médicaux

- Investir dans l'infrastructure pharmaceutique existante au Québec (soutien à la production locale des manufacturiers, soutien à l'augmentation des stocks de médicaments essentiels, crédits d'impôt et/ou subventions pour la modernisation ou l'expansion des établissements de fabrication au Québec, etc.) ;
- Soutenir la production locale de produits médicaux.